



LE P'TIT TAMBOUR

Journal d'information de Saint-Martin de Clelles

sommaire

Pages 2 à 5

L'officiel de la
commune.

Pages 6 à 9

La vie au
Village

Pages 10 et 11

Informations
Trieves

Page 12

Informations
pratiques,
Divers

le mot du maire

L'année 2021 a été fertile en événements contraignants. L'équipe municipale a eu à cœur de poursuivre ses efforts en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire actuelle.

Cette nouvelle année a débuté avec l'ouverture de l'enquête d'utilité publique relative aux travaux futurs sur la RD 1075. Cette enquête doit d'achever le 4 Février prochain. Vous pouvez consulter les documents en mairie aux heures habituelles d'ouverture (le mardi matin et le jeudi après-midi).

Probablement avez-vous vu Gérald à l'œuvre sur nos chemins au volant de pelles mécaniques, quelquefois louées et souvent prêtées dans le cadre d'échanges avec les communes voisines.

Quelques investissements ont été réalisés s'agissant d'achat de matériels comme le petit tracteur tondeuse et l'appel d'offre pour le marché de maîtrise d'œuvre de la station d'épuration a été lancé. Le résultat de cette étude et les coûts de cette opération conditionneront toutes les décisions d'investissement pour 2022 et les années suivantes.

Nous avons également finalisé des dossiers techniques concernant les statuts des personnels de la commune. Nous ne ferions rien sans eux, il nous paraissait donc essentiel de nous mettre en conformité avec la réglementation afin de préserver leurs situations et leur permettre de poursuivre leur carrière dans les meilleures conditions.

Nous entamons cette année avec la même détermination et toujours l'envie de faire au mieux. Nous voulons croire qu'elle nous permettra de nous retrouver plus fréquemment et formulons pour vous et tous ceux que vous aimez des vœux de douceur et de chaleur humaine partagée.

Belle année 2022 !

Christine Cholat



La plaine sommitale du Mont-Aiguille est devenue extrêmement fréquentée ces dernières années. Au point que les dégradations constatées, en particulier du fait des bivouacs nombreux durant la période estivale, menacent durablement l'équilibre de ce milieu naturel.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'agir afin de préserver cette biodiversité. La commune de Chichilianne a récemment pris un arrêté d'interdiction de bivouac sur la plaine sommitale du Mont-Aiguille. Les communes de Saint-Martin de Clelles et de Saint-Michel les Portes, ainsi que le Parc Naturel Régional du Vercors s'associent et soutiennent cette démarche de préservation.

Il s'agit là d'un appel aux consciences de tous avec l'espoir qu'à terme, cette interdiction puisse être levée.

Vous trouverez ci-dessous le texte de la motion tel qu'il a été adopté par le conseil municipal du 10 janvier 2022

PRESERVONS ENSEMBLE LA PRAIRIE SOMMITALE DU MONT-AIGUILLE

La montagne est depuis longtemps pour les êtres humains, un espace d'inspiration, d'accomplissement et de dépassement de soi. S'agissant de sommets emblématiques, ces sentiments sont magnifiés.

Nous ne devons cependant pas oublier que nous ne sommes pas les seuls êtres vivants à bénéficier de tels environnements.

Ces espaces peuvent aussi constituer des lieux refuges pour des espèces animales et végétales soumises à des contraintes particulièrement rudes imposées par la situation géographique et les conditions climatiques spécifiques.

Isolé des Hauts-Plateaux du Vercors d'un point de vue géologique, le Mont-Aiguille en est le parfait exemple. Ses parois et sa pelouse calcaire alpine constituent des milieux aux conditions de vie extrêmes. Les espèces sauvages qui parviennent à survivre à ces conditions, sont évidemment très sensibles aux perturbations dont les impacts sont bien souvent irréversibles. En outre, l'isolement géologique de cette montagne la rend comparable à un contexte insulaire. Dans de tels environnements, la disparition d'espèces ne peut être compensée par l'arrivée naturelle de nouveaux individus utilisant les corridors existants.

Depuis 2014, cette prairie fait l'objet de dégradations multiples qui s'intensifient. Au nombre de ces dégradations constatées figurent en particulier : un pin à crochet coupé, des traces de feux, des murets de pierre artificiels mis en place pour abriter les bivouacs, des déchets multiples (papier toilettes, produits d'hygiène...). Ceci concourt à transformer durablement, voire irréremédiablement ce milieu naturel préservé jusqu'alors.

Une étude de fréquentation conduite en 2018 fait état de « pics » à 200 personnes certains jours de juin et septembre. Le 12 juin 2021, 50 tentes ont été dénombrées sur la prairie sommitale.

Les communes de Chichilianne, Saint-Michel les Portes et Saint-Martin de Clelles, ainsi que le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) gestionnaire de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors sont soucieux de ne pas laisser les milieux naturels présents se dégrader irréremédiablement.

C'est pourquoi la réglementation temporaire est envisagée. Il s'agit d'une décision réfléchie qui traduit le souci et l'engagement de transmettre aux générations futures un patrimoine aussi préservé que possible. Tous responsables, nous devons répondre de la conservation de la biodiversité présente sur ce sommet afin qu'elle continue à nous éblouir à chaque ascension. Dans ce contexte, la commune de Chichilianne prend un arrêté d'interdiction du bivouac sur toute la prairie sommitale du Mont-Aiguille au motif de préservation de la biodiversité. Cet arrêté municipal prend effet en janvier 2022. Les communes de Saint-Michel les Portes, Saint-Martin de Clelles et le parc Naturel régional du Vercors adoptent la présente motion pour témoigner de leur soutien à la commune de Chichilianne et s'associer à cette démarche.

L'ensemble des acteurs de cette décision souhaitent accompagner cette démarche d'actions de sensibilisation et de communication, en espérant pouvoir lever cette interdiction dans le futur. Des études scientifiques doivent se poursuivre afin d'évaluer l'état de conservation et de suivre les évolutions des milieux naturels et des espèces.

TRAVAUX RD 1075

L'enquête d'utilité publique est ouverte du 3 janvier au 4 février 2022. Les élus de la commune ont déjà eu l'occasion de transmettre certaines observations. Il paraissait opportun de renouveler ces demandes dans le cadre de l'enquête d'utilité publique



Voici donc le texte de la motion tel qu'il a été adopté par le conseil municipal du 10 janvier 2022 .

S'agissant de l'aménagement de la route départementale D1075 entre le Col du Fau et le Col de la Croix Haute, l'enquête d'utilité publique est ouverte du 3 janvier au 4 février 2022.

Le dossier d'enquête concernant les aménagements prévus sur la commune de Saint Martin de Clelles appelle les observations impératives suivantes :

1/ S'agissant du passage souterrain permettant le passage des engins agricoles (opération n°224): Le conseil municipal souhaite rappeler la nécessité d'accorder une attention particulière à la conduite d'eau qui alimente le village en eau potable. Il serait utile d'envisager le remplacement sécurisé de cette conduite à l'occasion de la mise en place de ce passage.

Il est souhaitable par ailleurs, que le « débouché » de ce passage, dont le gabarit doit permettre la circulation des engins agricoles, fasse l'objet d'une concertation de manière à ce que le tracé corresponde aux besoins des usagers. Il est impératif que ce passage maintienne l'accès au chemin du Fioül (parcelle ZA0039) qui dessert d'autres parcelles agricoles cultivées en amont.

2/ Concernant le « profil » de la nouvelle route d'accès au hameau de Chauplanon/Chalabaud (opération n°229) : le conseil municipal rappelle que cette route se situera à proximité d'un espace naturel sensible (le marais du serre de Peyraret) dont la valorisation est en cours d'étude avec les services du Département et le Conservatoire des Espaces Naturels.

Le profil tel que défini dans le projet présente des inconvénients majeurs :

a/ Une extrême proximité avec les réservoirs alimentant le village en eau potable.

b/Un « débouché » situé au niveau le plus haut de l'actuel accès induisant un dénivelé important et une manœuvrabilité restreinte pour les engins agricoles susceptibles de l'emprunter.

Le conseil municipal souhaite que la configuration de cette nouvelle voie soit réexaminée sachant qu'un « débouché » sur la parcelle ZE0028 permettrait d'éviter l'ensemble de ces écueils.

3/ S'agissant de l'accès au hameau des Beylloux (opération n°229) : la nouvelle route doit permettre de rétablir un accès aux parcelles agricoles ZE0085 et ZE113.

4/ Il convient en outre de s'assurer que le village soit protégé des nuisances sonores induites par la zone de dépassement 3 voies prévue sur son territoire par l'installation de dispositifs «anti bruit».

En effet, le conseil municipal note que les mesures de bruit ont été effectuées du 15 au 18 octobre 2018 (pièce B.03 – page 123/160). Il ne s'agit pas là d'une période de fréquentation importante. Le Conseil municipal déplore que ces mesures n'aient pas été réalisées durant la période estivale lorsque la fréquentation de la route est à son apogée et le bruit induit beaucoup plus représentatif des nuisances réellement subies par les populations vivant en bordure de la RD1075.

5/ Enfin, la sécurité des futurs usagers des transports en commun de la ligne 4500 (arrêt Condamine/station ÖYO et arrêt les Beylloux) doit faire l'objet d'un traitement en adéquation avec la circulation.

Le conseil municipal est globalement favorable aux travaux futurs de la RD1075 qui permettront d'augmenter la sécurité des usagers de cet axe routier. Cependant, les élus de Saint-Martin de Clelles attachent également beaucoup de prix à la préservation des conditions de travail des agriculteurs et de la qualité de vie des habitants de la commune.

Assainissement

Nous avons eu l'occasion de débattre s'agissant de la question de l'assainissement du centre bourg lors de notre dernière réunion publique.

Il paraît opportun aujourd'hui de faire un point de situation sur ce dossier lourd de conséquences.

Un appel d'offre pour un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé durant l'été 2021. La commission d'appel d'offre a sélectionné un candidat parmi les trois offres reçues. Il s'agit de la Société Alp'Etudes.

Ce marché a pour vocation, en particulier, de définir les conditions techniques et surtout les coûts d'une future station d'épuration. Il est en effet primordial que le conseil municipal dispose de tous les éléments d'appréciation avant de prendre une décision quelle qu'elle soit. Sachant qu'à ce jour, la commune sait pouvoir bénéficier d'un niveau de subventionnement à concurrence de 80 %.

Certains d'entre vous s'interrogent légitimement sur le contexte réglementaire.

Vous trouverez ci-dessous le point sur la réglementation mise en œuvre pour l'assainissement des petites collectivités.

L'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les collectivités délimitent, après enquête publique :

les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

L'article R2224-11 du CGCT prévoit que les eaux entrant dans un système de collecte des eaux usées doivent, sauf dans le cas de situations inhabituelles, notamment de celles dues à de fortes pluies, être soumises à un traitement avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, le traitement doit permettre :

- de respecter les objectifs de qualité du milieu récepteur (article R2224-12 du CGCT),
- de respecter les niveaux de rejet définis dans l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié.

Ce dernier article fixe donc effectivement l'obligation de traitement.

Aujourd'hui, la commune collecte les eaux usées avant de les rejeter dans le ruisseau de l'Aulagnerie. Il s'agit d'un système de traitement dit « par

dilution ». En l'occurrence, c'est l'oxygène du ruisseau qui traite les bactéries. Pour efficace que ce système puisse être, il n'en demeure pas moins qu'il contribue à fragiliser l'équilibre naturel du ruisseau. En outre et surtout, il ne constitue en aucun cas, un traitement au sens de l'article R2224-11 du CGCT.

Lors d'une réunion du 30 mars 2007, les autorités préfectorales avaient acté que le rejet dans le ruisseau de l'Aulagnerie ne constituait qu'une solution provisoire pour permettre à la commune d'étaler dans le temps les différents investissements dont l'assainissement du secteur de la Chabannerie.

Le zonage d'assainissement de la commune, qui a fait l'objet d'une enquête publique du 5 novembre au 5 décembre 2013, a délimité le secteur du village en assainissement collectif. Les prescriptions de l'article L2224-10 sont respectées.

Aujourd'hui, les services préfectoraux exigent que la commune mette en place un traitement des effluents en application de l'article R2224-11.

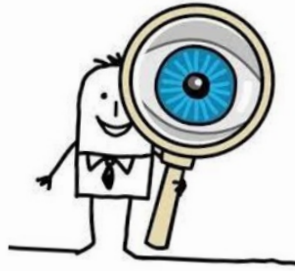
Nous ne prendrons pas de décision intempestive sachant que nous ne pouvons ignorer les enjeux financiers et légaux.

Agir, c'est en effet, prendre la décision de devoir emprunter. L'emprunt contracté à l'occasion de la réalisation de la première station d'épuration sera totalement remboursé en 2024. Laissant ainsi potentiellement la possibilité d'emprunter pour la deuxième sans véritable risque de déséquilibrer irrémédiablement le budget de la commune. Cela signifiera néanmoins, que les choix d'autres investissements seront plus limités.

Ne pas agir, c'est prendre le risque de faire face, à terme, à une mise en demeure de réaliser les travaux en l'absence de toute aide financière de l'État et du Département.

Nous organiserons une réunion publique lorsque les résultats de l'étude seront rendus. Cela permettra d'échanger une dernière fois avant que le conseil municipal prenne une décision définitive.





LE ZOOM

LE RECENSEMENT

Tu viens d'avoir 16 ans ? Cette information est pour toi !

➡ Le recensement ? KESAKO ?

Le recensement **est obligatoire pour tous les jeunes gens (filles et garçons) dès 16 ans**. Il s'agit de la première démarche citoyenne.

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour passer ton Baccalauréat, ton code, ton permis, le BEP, Le CAP.....

➡ Comment ?

Viens te recenser en mairie (entre la date anniversaire de tes 16 ans et la fin du 3ème mois suivant) muni(e) de ta carte d'identité et de ton livret de famille.

➡ Quels sont les effets du recensement ?

Après avoir été recensé(e), une attestation de recensement te sera délivrée par la mairie et des informations te seront données sur la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Attention !!! Cette attestation doit être conservée soigneusement, car les mairies ne délivrent pas de duplicata.

A la suite du recensement, tu seras convoqué(e) au Centre du Service National et de la Jeunesse de Varcis pour effectuer ta JDC.

➡ Le petit conseil

Scanne un exemplaire de ton attestation et enregistre le dans tes mails.

Vidrà



Après la signature en 2018 entre les communes de ST Martin de Clelles et Vidrà, une trentaine d'habitants de ce village catalan nous ont fait le plaisir de découvrir St Martin de Clelles et le Trièves en 2019. La COVID ne nous a pas permis de visiter Vidrà l'année suivante.

Ce moment d'échange et d'accueil peut maintenant être poursuivi par une visite d'habitants de St Martin de Clelles à Vidrà.

Cette visite pourrait avoir lieu en 2022.

Vidrà possédant un hôtel et un camping, l'hébergement pourrait se faire simplement et nous propose le Week-end du 11 & 12 Juin ou le Week-end du 2 & 3 Juillet 2022.

Pour cerner les possibilités de voyage, contraintes, coûts, durée ... merci de nous retourner les informations suivantes:

Date préférée 11&12 Juin ou 2&3 Juillet 2022

nom et prénom

Adresse

Tel et/ou Mail

Profession

Langue connue

Centre d'intérêt

Période souhaitée

Contrainte médicale

Autres remarques

Merci de remettre votre réponse avant le 28 Février à Robert Cartier (le Rabier) ou Jean-Jacques Sibille (la Chabannerie) ou au secrétariat de mairie qui fera suivre.

En fonction de vos réponses un comité de jumelage pourra être constitué.

SOIREE CONTE

Samedi 29 Janvier
à 20H30



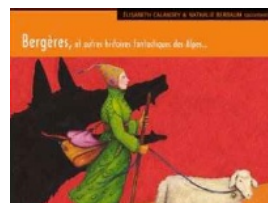
Serpents volants, chèvres menteuses, garçons haricots, fées bergères, fileuses ou lavandières, oranges enchantées, diables des chalets, ce ne sont que des histoires vraies : je sais dans quel village, ça s'est passé !

Mon répertoire est fait d'adaptations personnelles de récits populaires collectés en Dauphiné et Savoie par Charles Joisten, entre 1950 et 1975. Depuis plus de 15 ans, ces contes et ces légendes ne cessent de voyager de festivals en refuges de montagne, de salles de spectacles en salles de musées, de fermes en médiathèques, de balades contées pour adultes en séances scolaires dans les écoles, collèges, centres d'apprentissage, dans les Alpes... mais aussi en Normandie, Franche Comté, Seine et Marne, Lozère, Guadeloupe, Sénégal...

Trois disques en sont nés aux éditions Ouidire : <http://www.oui-dire-éditions.fr/artiste/258> **Contes et légendes s'adressent à tous, enfants et adultes à partir de 6 ans.** Voir la vidéo à malices <http://vimeo.com/43061378> www.elisabethcalandry.com

0677967355

elisabethcalandry@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) 2016-2020

Les jeunes ont grandi.....mais ils sont toujours là...

Le Conseil Municipal des Jeunes de St-Martin de Clelles s'est tenu lors du dernier mandat, de 2016 à 2020, encadré par deux élues "animatrices" (Marie Donnat et Ameline Diénot). Aujourd'hui, la majorité des jeunes a dépassé l'âge limite (8-17ans). Pour beaucoup, ils sont dispersés hors du village afin de poursuivre leurs études.

Cependant les jeunes restent attachés à leur première expérience de "vie publique" et entendent continuer à s'impliquer dans quelques unes des actions déjà entreprises.

Leur bilan de mandat :

Comme un Conseil Municipal, ils ont conçu, proposé et réalisé ou suivi divers projets et actions en relation avec le Conseil Municipal, le Comité des fêtes, le service enfance-Jeunesse de la Communauté de communes, l'Ecran Vagabond et avec les habitants du village.

Ils ont participé à l'embellissement du village (décorations de Noël, plantation d'arbres et fleurs, enlèvement des grilles du jardin mairie). Ils ont également organisé des événements (chasse aux œufs de Pâques...) et participé activement aux manifestations du Comité des Fêtes (repas, fête de la St Martin, vide-grenier, fête du four...)

Ils ont proposé d'augmenter les horaires d'ouverture de la bibliothèque et ont organisé des goûters (à la bibliothèque, pour Noël...).

Ils ont participé à divers projets (vitrail de la chapelle de Trézannes, réaménagement de la "cabane arrêt de bus" de la Chabannerie, aménagements de terrain de foot, aire de pique-nique et parcours VTT au "Parc des Princesses", balançoire, toboggan au camping...) et ont contribué à augmenter le nombre d'équipements et de jeux (ballons, baby-foot...).

Ainsi, leurs centres d'intérêts multiples les ont conduits à :

Participer activement à divers événements (réalisation de décors, commémorations du 11 novembre...),

Promouvoir l'image du CMJ (Vœux du Sénateur Gontard)

Être force de proposition s'agissant de questions d'actualité pour le territoire ou la vie de la commune (aménagement de la RD1075, antennes téléphonie mobile, petit tambour...)

Mais le plus gros succès du CMJ fut sans conteste Intergénération. Le grand tournoi intergénérationnel festif et sportif : 80 personnes conquises et un financement trouvé par le CMJ (3ème prix gagné lors d'un appel à projet MSA)... La 2ème édition d'Intergénération est déjà en projet (dès que la covid le permettra).

Les perspectives... et la politique Jeunesse de la commune :

Outre la préparation de cette 2ème édition d'Intergénération, avec le concours de Marie et Ameline et le soutien du Conseil Municipal, les Jeunes du CMJ de St Martin veulent entreprendre un "voyage de fin de mandat" pour rencontrer d'autres jeunes engagés dans des CMJ de leurs villages. Par ailleurs, ils seront impliqués dans l'équipe d'animation du jumelage avec Vidra pilotée par Robert, Eugénie, etc.

Le Conseil Municipal continuera d'associer les jeunes aux différentes actions et réflexions autour de la vie du village et de soutenir leurs projets. En particulier, s'agissant de l'organisation des chantiers Jeunes dont la dernière édition a été très enrichissante à tout point de vue.

En effet, ce chantier a permis aux jeunes, encadrés par David Leroy (écogarde du parc du Parc du Vercors) et Christian Diénot d'acquérir une expérience en matière d'observation et de gestion d'espaces verts et de Biodiversité. A cette occasion de nouvelles plantations d'arbres et arbustes ont été réalisées aux Parc des Princesses et le réaménagement du "sentier botanique d'Amélie" près du Camping a été achevé.

Daniel Bret : délégué Jeunesse

UNE RANDO ORIGINALE

Il y a une quarantaine d'années Marcel Terrier, beau frère de notre doyenne Renée Terrier, ouvrait pour les chasseurs de Saint Martin un sentier destiné à débusquer les sangliers et chamois très présents sur ce versant est du Goutaroux.

A l'époque, c'était il y a 40 ans, je l'avais parcouru plusieurs fois avec mon épouse et nos enfants des amis du club alpin ou, même seul.

Il y a quelques années, ayant voulu réemprunter ce chemin, j'en avais perdu la trace. J'ai pu la retrouver avec l'aide de Maurice Ville, mais je ne m'y étais pas risqué. Le temps a passé jusqu'à cette année ou, en solitaire après avoir bien erré dans les broussailles, j'ai retrouvé avec mon GPS sur des pierres et quelques pins les marques de peintures datant d'au moins 40 ans. A mon âge, le continuer seul n'était pas très raisonnable. J'ai donc demandé à Pierre Brouqué, jeune retraité, nouvel habitant de Saint Martin, de m'accompagner pour cette redécouverte. Nous voilà donc partis avec l'ambition d'une traversée du massif du Goutaroux en partant de Chalabaud, atteindre le sommet de l'Aubeyron et revenir par Trézanne et le Fontaniou. C'était le 29 août dernier, le temps était mitigé, mais au moins il ne faisait pas trop chaud.

C'est fou ce qu'en montagne, avec l'accumulation des ans, les pentes que l'on trouvait, somme toute, débonnaires quand on est jeunes, se redressent pour devenir de plus en plus scabreuses. Bien sur, je n'avais pas pris de corde, ce qui fit qu'à un moment, au pied de la falaise, je me suis imaginé, appelant toute honte bue le 112 et le secours en montagne pour nous sortir de ce mauvais pas. Pierre, un grand costaud, venait de m'avouer, dans un passage délicat n'avoir fait que fort peu d'escalade dans sa vie de

montagnard. J'aurais pu m'en soucier auparavant. Mais il fut « à la hauteur » et nous arrivâmes enfin, grâce à une végétation solide et quelques prises bienvenues au sommet de l'Aubeyron. La course nous prit 7 heures arrêts compris. Ce temps assez long aurait pu être considérablement réduit avec un accompagnateur un peu plus jeune. Merci Pierre de m'avoir attendu.

Bref, une bien jolie balade dont je donne ci-après le topo.

Partir de la mairie de Saint Martin sur la D552a pour emprunter 50 m à droite le chemin Picca conduisant à la RD10075. On la traverse pour gagner Chalabaud par la route. Nous même avons pris une voiture pour Chalabaud où nous avons l'avons laissée pour la trouver au retour. 173 m de gagnés..

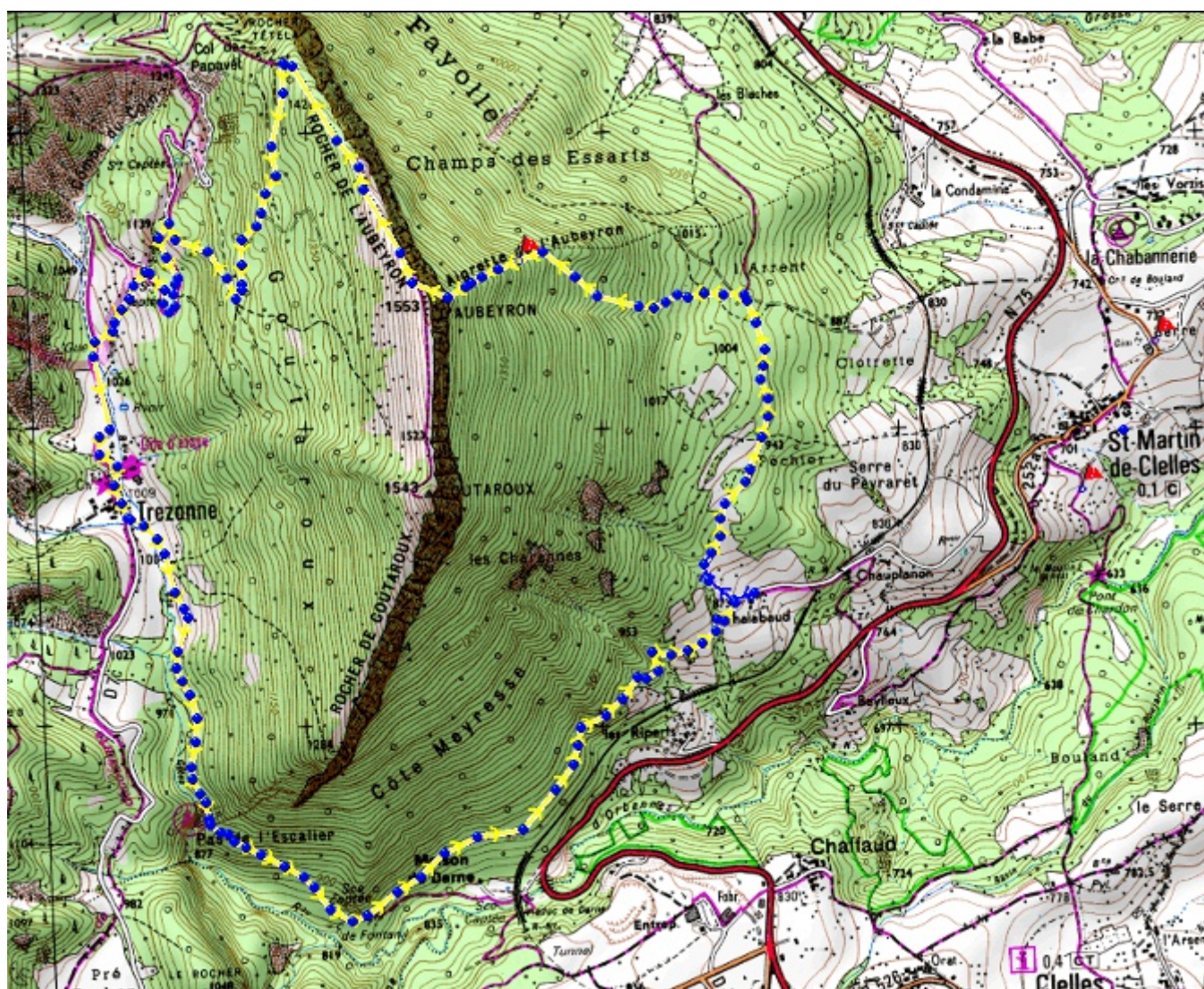
A Chalabaud (cote873) prendre nord ouest et puis nord le chemin très caillouteux et balisé du pipeline. A la cote 950 en face d'un regroupement de panneaux multidirectionnels, prendre à gauche, sur cinquantaine de mètres, une route forestière que l'on quittera pour trouver à travers les broussailles une sente assez raide, orientée ouest sur laquelle on trouve des marques de peinture rouge sombres soit sur les pierres soit sur certains arbres. Garder la direction ouest tout en cherchant les marques jusqu'à la cote 1150. A ce moment, on doit trouver une marque faisant obliquer nord ouest pour gagner par de petites prairies la ligne pointillée mentionnée sur la carte " Aigrette de l'Aubeyron" On trouvera à cet endroit un panneau ACCA Saint Michel les Portes. Suivre ce cheminement de plus en plus pentu dans le bois. Des marques rouges indiquent de temps à autre que l'on n'est pas perdu. On aperçoit enfin les rochers de la falaise, assez herbeuse puis très caillouteuse. On notera

au passage un antique panneau « ACCA Saint Martin ». On s'efforcera de rester à l'aplomb du sommet de l'Aubeyron (cote 1543) que l'on atteindra en empruntant une cheminée avec quelques clous inutiles mais montrant que l'on est sur la bonne voie. On escaladera les rochers en s'aidant des prises rocheuses et des arbres permettant d'accéder par une vire herbeuse au sommet de l'Aubeyron. La vue sur 360 ° est superbe, quand il fait beau : le Mont Aiguille, le Veymont, les plateaux et falaises du Vercors, la Chartreuse au nord, le Belledonne, le Taillefer, l'Oisans et le Dévoluy . De l'Aubeyron on peut gagner à gauche le som-

met du Goutaroux dix mètre plus bas. Pour la descente sur Trézanne, il est conseillé d'emprunter le chemin balisé rejoignant le col de Papavet pour continuer aller retrouver Chabalbaud par le pas de l'escalier et le Fontaniou.

Suggestions : ce chemin un peu « alpin » mériterait d'être rebalisé en entier avec mise en place dans la falaise d'un ou deux câbles permettant un accès en toute sécurité au sommet de l'Aubeyron. Les marcheurs de Clelles et son maire, guide de haute montagne sont prêts à nous prêter main forte. Un panneau avertissant les randonneurs du côté un peu sportif de cet itinéraire devrait être installé à la cote 950.

Jacques Bagnérés



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES (CCT)

Site ATHANOR à la Tronche - Centre de Tri et UIVE

Une visite du site ATHANOR s'est déroulée le 5/11/21 et regroupait 18 élus de la CCT.

Cette installation est également ouverte aux scolaires.

1) Présentation du centre de tri

La construction du nouveau centre de tri coûte 54 millions d'€. La part CCT est de 660 000€ .

Le centre de tri fonctionne en Délégation de Service Public.

Plusieurs communautés de communes y déposent leurs déchets, dont le Grésivaudan, l'Oisans, la Matheysine, la Métro, le Pays Voironnais et le Trièves.

Lorsque les déchets à trier arrivent sur le site, ils suivent un circuit avec plusieurs postes de tri dont :

- Le Tromel est semblable à un gros tambour de machine à laver. Les petits déchets passent à travers les trous, les gros déchets (cartons essentiellement) sont quant à eux écartés.

Parfois, les équipes du centre de tri trouvent des "monstres". Il peut s'agir de fours micro-ondes, bouteilles de gaz voire d'extincteurs incendie... Ces déchets "hors norme" n'ont évidemment pas leur place dans le bac jaune de tri habituel, ils doivent être acheminés dans les déchetteries par les particuliers ou les professionnels.

- Le tapis qui éjecte les déchets en plastique creux; les bouteilles notamment. Les déchets restant, plus lourds, descendent par gravité dans un autre bac. Aussi pour permettre le bon fonctionnement de ce processus, il ne faut pas que le particulier compacte sa bouteille en plastique..

- Le séparateur à courant de Foucault (1) permet d'éjecter les déchets contenant de l'aluminium,

- Le convoyeur,

- La presse à balles,

- Des zones équipées de détecteurs pour dissocier les plastiques colorés des plastiques incolores.

Une fois les déchets triés par matériaux, ils sont envoyés vers des filières de recyclage spécifiques pour le carton, le plastique. Ces filières sont réparties dans plusieurs zones de la France. Il est à souligner que 40% des camions qui circulent sur le territoire français transportent des déchets.

2) Présentation de l'UIVE

L'Usine d'Incinération et de Valorisation Energétique (UIVE) est exploitée par La Compagnie de Chauffage. Celle-ci regroupe 7 chaudières implantées sur différents sites autour de Grenoble dont Biomax (proche du CEA), Vaucanson, Poterne, Plateforme chimique de Pont de Claix, Villeneuve, Athanor. La première chaudière date de 1968.

Les combustibles utilisés sont, selon le type de chaudières : le bois, le fioul, le gaz, les farines animales, les déchets.

La Compagnie de chauffage alimente 7 communes de la métro maillées sur un réseau de 170 Km de tuyauteries. Ceci représente le chauffage de 100 000 équivalent foyers.

L'UIVE Athanor à La Tronche permet le chauffage de 35 000 équivalent foyers.

Les déchets ménagers issus de nos poubelles grises/noires sont déversés dans une fosse appelée "mine". Ces déchets constituent le combustible. Lorsqu'ils sont brûlés, ils produisent de la vapeur d'eau qui entraîne les turbines et permet plus loin l'échange de chaleur dans le réseau de tuyauterie urbain.

A l'issue de la réaction, ils restent des déchets toxiques, apparentés à des blocs solides. Ceux-ci sont rendus inertes (c'est-à-dire débarrassés de leur toxicité), puis enfouis dans des anciennes mines de sel d'Allemagne considérées comme étant étanches.

L'UIVE est une Installation Classée pour l'Environnement (ICPE). Elle est contrôlée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas!

(1) sorte d'électro aimant



LA MISSION LOCALE ALPES/SUD-ISERE..... UN ESPACE POUR LES 16-25 ANS

En automne 2021, Aurélia Verpillot, Directrice de la Mission Locale, secteur Alpes/Sud-Ière a été conviée à l'un de nos conseils municipaux afin de présenter les actions de cette structure. La Mission Locale est un espace d'informations pour les jeunes de 16 à 25 ans, en recherche d'emploi ou de formation.

Elle propose également un suivi personnalisé. Les budgets des missions locales sont abondés par des financements émanant de l'Etat, de la Région, des collectivités territoriales, d'Associations et d'indépendants.

La Missions Locale Alpes/Sud-Isère, incluent les communautés de communes de la Matheysine, de l'Oisans, du Trièves et la Metro.

Son siège social est implanté à Vizille.

Sur le territoire de cette mission locale, 748 jeunes ont été accompagnés dont 330 pour un premier accueil en 2020.

S'agissant du Trièves, 117 jeunes ont bénéficié des conseils et de l'accompagnement de la Mission Locale.

Ces dispositifs doivent permettre à des jeunes qui ont "décroché" du système éducatif de revenir vers des circuits scolaires ou de formation et d'emploi.

A cet effet, les dispositifs suivants ont été mis en place dans le cadre du "Plan de relance jeunes" : le Parcours Emploi Compétences (PEC), le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), la Garantie Jeune (GJ). Pour plus d'informations, des permanences sont en place dans les communes indiquées ci-dessous :

Monestier de Clermont :

Le Granjou (3 jours par semaine)

Contact : Méganne CALVE

Mens :

Locaux du Département

Contact : Camille OLIVIERO

Demande de rendez-vous possible en contactant le : 04 76 78 88 76

Centrales villageoises du Trièves

Auto-installation de kits d'autoconsommation (ACI) : le coût de l'électricité continue d'augmenter (45% sur les 15 dernières années).

Les kits de panneaux photovoltaïques d'autoconsommation sont devenus très bon marché et sont d'une installation tellement simple que vous pouvez les installer vous-même chez vous (kits complets, fixation à la visseuse, branchement par simple enfichage...).

L'autoconsommation permet de consommer l'électricité produite par votre installation individuelle (2 à 8 panneaux photovoltaïques) et de réduire d'autant vos factures d'électricité (aux amortissements près) ;

Les Centrales Villageoises du Trièves offrent aides et assistance pour acheter le matériel (groupement d'achats) et pour installer soi-même panneaux et dispositifs de monitoring (formation et assistance à l'auto-installation) et pour l'ajustement de sa consommation à sa production ;

Depuis 1 an, plus d'une vingtaine de particuliers ont suivi les formations de CVT, ont acheté des kits d'auto installation et les ont installé.

Le calendrier des réunions d'information :

vendredi 28 janvier à 18h – Mens, salle Châtel de l'espace culturel

vendredi 4 février à 18h – grange du Percy

samedi 12 février à 16h30 – Châtel-en-Trièves, salle Pierre-Arnaud à Saint

Sébastien Prochaine réunion de formation à l'auto-installation : Samedi 5 mars Salle des Sagnes à Mens de 9 h 30 à 17 h

Estimez vous-même vos potentialités et votre projet d'installation .



MAIRIE

Heures d'ouverture au public

Mardi 9h30 à 11h30

Jeudi 13h30 à 16h30

Mme le maire reçoit sur rendez-vous

www.saintmartindeclelles.fr

courriel: st-martin-clelles2@orange.fr

A VOS AGENDAS

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les 10 et 24 Avril 2022

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les 12 et 19 juin 2022

Pour mémoire: vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022

Pour ce faire : vous devez vous présenter en mairie muni(es) d'une pièce d'identité et d'un justificatif de justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DIVERS

QUESTION MYSTERE :

Réponse à la question du P'tit tambour n° 38 :

Les hommes étaient partis en Champagne faire de l'essartage. Cela consiste à défricher les parcelles. Ils partaient aussi loin pour permettre à leurs foyers de subsister.

Question mystère n°39 :

Comment s'appelle la forme architecturale de corniche d'avant-toit que l'on retrouve sur la plupart des maisons anciennes du Trièves ? De quoi est-elle constituée ? A quoi sert-elle ?

Remerciements

Pour les aides précieuses et gracieuses qu'ils ont apportées à la commune, un grand merci à JF Allemand, JP Fort et M Guzzo.

Bulletin municipal de Saint-Martin de Clelles n° 39 - Janvier 2022

Directrice de la publication : Christine Cholat.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : C.Cholat, M.Baveux, D.Bret,

JJ.Sibille, M.Burgard